

## Concours 2009-2010

# ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTRANGER où la langue française est enseignée

### PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les travaux se feront sur le thème de l'année 2010 :

Pour les classes de collèges : "Vos Joies"

Pour les classes de lycées, CPGE et BTS : "Votre conception du bonheur"

Ou sur un sujet libre proposé par les enseignants.

Tous les travaux seront exécutés en classe, donc en temps limité décidé par l'enseignant.

### PRIX MAUPASSANT DE LA JEUNE NOUVELLE

Ce concours est ouvert aux élèves de lycées et aux étudiants des classes préparatoires et de BTS ainsi qu'aux étudiants des universités.

Les sujets sont laissés au libre choix des candidats ou de leur enseignant.

Œuvre d'imagination, la nouvelle exige des qualités d'invention, une construction solide, une intrigue ramassée qui puisse retenir l'attention d'un lecteur, quelques personnages qui se meuvent dans un milieu bien caractérisé. La qualité de l'écriture, toujours nécessaire, doit accompagner une action dramatique bien conduite.

Les travaux peuvent être rédigés à la maison ou en classe, selon la décision de leur enseignant.

Il sera judicieux d'indiquer sur les copies l'option choisie: à la maison ou en classe.

Les élèves devront disposer, en classe, d'un laps de temps suffisamment long (au moins trois heures).

Les manuscrits devront être dactylographiés si possible et ne pas dépasser huit pages.

### PRIX DE LA JEUNE POÉSIE

Les sujets sont laissés au libre choix des candidats ou de leur enseignant.

Ce prix a pour but d'encourager les qualités d'imagination et d'expression.

Les travaux peuvent être rédigés à la maison ou en classe, selon la décision de leur enseignant.

### PRIX DE L'ÉLOQUENCE

Il est proposé aux départements de français des universités étrangères un concours de l'éloquence (sur cassettes enregistrées) destiné aux étudiants de langue et culture française.

Le sujet est libre, la durée est de 8 minutes maximum

---

Les travaux collectifs ne sont pas acceptés.

Pour tous les concours, trois copies au plus seront sélectionnées par le professeur dans sa classe.

Tous les travaux devront porter avec précision sur le haut de la première page :

le nom, le prénom et la classe de l'élève, le nom et l'adresse complète de l'établissement et le nom de l'enseignant.

Pour une plus grande équité dans les jugements qui seront portés sur les devoirs, on distinguera deux catégories de candidats à l'étranger : les élèves francophones et les non francophones.

Mmes et MM les chefs d'établissement enverront les copies ou cassettes sélectionnées au

**Secrétariat national de l'AMOPA (service des Concours), 30 Avenue Félix Faure, 75015 PARIS**

**avant le 3 avril 2010.**

Le jury national à Paris, présidé par Mme l'inspectrice d'Académie honoraire Alphonsine Poujade pour l'expression écrite de la langue française, M. le professeur Louis Forestier pour la Jeune nouvelle et M. Cordier pour la jeune poésie, examinera les copies sélectionnées et récompensera par niveau, les travaux jugés les meilleurs.